

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.088

*L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 17 Septembre à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Septembre 1996

10 Septembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes
MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme
LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI,
Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. GAVEN par M. LE GUEUT
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

ABSENT-EXCUSE :

M. POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.C. Pousseau - La Garenne / Acquisition de la propriété de
Philippe KISSEL

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers sont venus consulter le dossier et ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

M. KISSEL Philippe, demeurant 44 Rue SCHUMAN, Appartement 507, Bâtiment P.3, 33300 BORDEAUX, propriétaire de la parcelle sise rue des Rullas à ROYAN, cadastrée section AX n°299 d'une surface de 9.462m² s'est engagé, par promesse en date du 9 Septembre 1996, à vendre sa propriété moyennant la somme de CENT QUATRE MILLE QUATRE VINGT DEUX FRANCS (104.082F.).

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC ont fait part de leur avis le 6 Septembre 1996 et estimé le terrain à une valeur correspondante à celle consentie par le vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 6 Septembre 1996

Vu la promesse de vente signée par M. KISSEL Philippe en date du 9 Septembre 1996

Considérant que la propriété de M. KISSEL est incluse dans le périmètre de la ZAC de "POUSSEAU-LA GARENNE" créée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Avril 1996.

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section AX n°299 d'une surface de 9.462m² dépendant de la propriété de M. KISSEL Philippe, demeurant 44 Rue SCHUMAN, Appartement 507 Bâtiment P.3, 33300 BORDEAUX, moyennant la somme de CENT QUATRE MILLE QUATRE VINGT DEUX FRANCS (104.082F).

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition, et notamment l'acte authentique.

- De désigner l'étude de Me NAUTIACQ, Notaire de M. KISSEL, 17600 SAUJON, pour la rédaction de l'acte authentique

- D'inscrire la dépense correspondante du budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire

**Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales**

le 20 Septembre 1996

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS